

Les ordres de gouvernement



Tu mets ta ceinture de sécurité chaque fois que tu te déplaces en voiture. (lois sur la sécurité routière)	PROVINCIAL
À 18 ans, tu votes aux élections fédérales. (<i>Loi électorale du Canada</i>)	FÉDÉRAL
Ton ami reçoit une amende parce qu'il a jeté des débris dans le parc. (règlement sur les parcs)	MUNICIPAL
Tu maintiens ton chien en laisse quand tu vas le promener. (règlement pour les propriétaires d'animaux)	MUNICIPAL
Tu organises un voyage aux États-Unis. Tu as besoin d'un passeport pour aller à l'étranger. (<i>Loi sur la citoyenneté</i>)	FÉDÉRAL
Tes parents t'achètent une nouvelle paire de souliers. Le prix comprend la taxe de vente générale de 5 %. (<i>Loi sur la taxe d'accise</i>)	FÉDÉRAL
Ton professeur t'enseigne certaines matières, comme les mathématiques et la géographie. (lois scolaires)	PROVINCIAL
Tes parents garent la voiture près d'un parcomètre. Ils achètent un ticket et le placent à un endroit visible au-dessus du tableau de bord. (règlement sur la circulation et le stationnement)	MUNICIPAL
Tu t'es blessé à la cheville en jouant au soccer. À l'hôpital, le personnel de santé soigne ta blessure. (lois sur les hôpitaux)	PROVINCIAL
Tu voyages dans une autre région du Canada, où tu achètes quelque chose avec les mêmes billets de banque que ceux que tu utilises chez toi. (<i>Loi sur la monnaie</i>)	FÉDÉRAL
Ton frère ou ta sœur va à la garderie. Les responsables de la garderie doivent s'assurer qu'il y a un nombre suffisant d'adultes qualifiés pour s'occuper des enfants. (lois sur les services de garde)	PROVINCIAL
Lorsque tu prends l'autobus, le métro ou le tramway, tu gardes ton billet sous la main au cas où l'on te demanderait de prouver que tu as déjà payé. (règlement sur les transports en commun)	MUNICIPAL
Tu invites des amis pour ta fête. Vous vous amusez bien, mais vous faites attention de ne pas être trop bruyants pour ne pas déranger les voisins. (règlement sur le bruit)	MUNICIPAL
Ton ami a reçu un colis intéressant. Tu es très curieux, mais tu attends qu'il l'ouvre pour savoir ce qu'il contient. (<i>Loi sur la Société canadienne des postes</i>)	FÉDÉRAL